

## Les dernières décisions du conseil municipal

Le conseil municipal de Saint-Pardoux-Soutiers a également pris les décisions suivantes :

**Moins-value pour le marché de travaux d'aménagement à Château-Bourdin.** Une moins-value à hauteur de 5.720 € HT, concernant des matériaux de la dernière tranche des travaux, sera alignée au tableau à réaliser par le maître d'œuvre au prix du réel prévisionnel.

**Bail à construction pour la résidence d'accueil.** En partenariat avec l'Udaf et Habitat Deux-Sèvres, le conseil a accepté un bail à construction sur quarante années. Est concernée la continuité des aménagements, en permettant d'accepter des modifications du travail mené, en précisant que « la commune sera propriétaire de l'ensemble de la résidence au bout des quarante années pour la collectivité ». Vote avec une abstention.

**Redécoupage d'un chemin communal.** Jean-Luc Guinard précise que le redécoupage concerne le chemin après le pont du Tape-Cul, la route en continuité du pont est non-cadastrée, donc un déplacement du géomètre avec actes notariés sera nécessaire afin de renommer la parcelle. Le coût de l'ouvrage sera à charge de la municipalité.

**Délégation de service public pour le nettoyage des rues du bourg.** La municipalité a sollicité deux entreprises pour le nettoyage des rues du bourg, un passage à hauteur de 11,740 km tous les deux mois et six passages dans l'année. L'entreprise RTL (Vienne) est retenue pour les trois bourgs de Saint-Pardoux, Soutiers et Château-Bourdin, pour un montant de 478,50 €, une prestation de services nécessaire afin d'alléger les tâches des employés communaux.